

Réponse de la Région Bretagne reçue le 1^{er} septembre 2023, sollicitée par Splann ! dans le cadre de l'enquête sur le foncier agricole.

Bonjour,

Suite à votre demande, je reviens vers vous. La rentrée, très chargée, et les agendas de chacun ne permettront pas de trouver un rendez-vous rapidement, veuillez nous en excuser.

Aussi, pour répondre à vos questions ci-dessous, vous trouverez des éléments pour le compte de la Région Bretagne.

J'espère que ces éléments vous apporteront les éclairages que vous souhaitiez.

J'aimerais expliciter ce point : quels dispositifs? avec quelle concertation avec les chambres d'agriculture, syndicats agricoles, Safer, préfecture? Ces acteurs défendent des visions et des objectifs distincts, comment la Région s'insère dans cet échiquier? La Région va-t-elle participer aux comités techniques Safer et CDOA, par exemple?

Avec l'organisation des Etats Généraux de l'Installation et de la Transmission (EGIT), la Région a organisé pendant 6 mois une large concertation autour de ce sujet primordial. Avec 150 structures représentées, dont les chambres d'agriculture, les syndicats, les collectivités territoriales les associations et structures d'accompagnement, des objectifs communs ont été identifiés. Parmi ceux-ci : la préservation des terres agricoles, l'accélération des installations, l'accompagnement à la transmission, la contribution de l'agriculture bretonne à la souveraineté alimentaire française et européenne, les transitions nécessaires pour le respect des limites des écosystèmes.

Parmi les différents dispositifs votés par la Région en décembre 2022, spécifiquement pour aider l'installation et la transmission en agriculture, voici quelques exemples.

- **un dispositif transmission**, avec un objectif de 500 diagnostics transmission par an (500 000€).
- **un soutien à l'installation renforcé**, avec un aide forfaitaire unique et simplifiée, la dotation jeune agriculteur (22 000€) et le renforcement du prêt d'honneur BRIT étendu à la filière laitière.
- **un observatoire foncier agricole régional**, pour maîtriser la restructuration parcellaire et faciliter les transmissions, en lien avec les CRAB, la MSA, les EPCI, la SAFER.
- **une foncière agricole**, pour faciliter les échanges fonciers à l'échelle des EPCI, encourager le regroupement parcellaire et l'élevage à l'herbe, et améliorer la transmissibilité des fermes.
- **une stratégie de formation, grâce aux lycées agricoles publics dont la Région a la charge.**

J'attire aussi votre attention sur le sujet du zéro artificialisation nette (ZAN) dont la Région Bretagne s'est emparé avant même les obligations légales, afin d'organiser une concertation large avec les élus locaux. Avec la volonté d'anticiper au plus vite les objectifs de la loi, que la collectivité partage, et en lien avec les SCOT, la Région a adopté une première copie en juin 2023. L'objectif de la Région est de définir un nouveau modèle d'aménagement du territoire, et donc de développement, qui permette de protéger les terres agricoles.

La Région est membre des CDOA et des comités techniques SAFER.

Pourquoi l'installation est devenu un objectif prioritaire pour la Bretagne ?

Depuis 2014, la Région a aidé 3200 installations. Mais même si la Bretagne installe beaucoup en comparaison avec d'autres régions en France, ce n'est pas encore suffisant pour compenser les départs. L'objectif est donc d'accélérer ce mouvement, tout en accélérant les transitions, notamment écologiques et énergétiques, nous voulons que notre région contribue à jouer un rôle primordial dans la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe, limite l'agrandissement pour conserver des exploitations à taille humaine, et préserve les systèmes de polyculture élevage garant d'un équilibre agronomique animal-végétal.

Au-delà de ces dispositifs spécifiques, comment la Région compte atteindre l'objectif des 1 000 installés par an ?

La Région a présenté un plan détaillé, que vous trouverez en pièce jointe, qui explicite l'ensemble des dispositifs adoptés. L'objectif est ambitieux car il correspond à un quasi doublement des installations actuelles. Il nécessite l'implication de tous les acteurs du secteur.

Cet objectif des 1 000 installés concerne les installés avec aides JA (moins de 40 ans), exact ?

Notre objectif est de 1 000 installations aidées, JA ou non. La Région Bretagne aide depuis 2014 les installations des plus de 40 ans.

Quid des plus de 40 ans et des installations hors JA, qui représentent une part non anecdotique des installations?

La Région a mis en place, pour les projets d'installation en agriculture non éligibles à la DJA, un Soutien à l'Installation en Agriculture. Il s'adresse aux porteurs de projets âgés entre 40 et 50 ans, mais aussi aux filières équine et salicole, qui ne sont désormais plus soutenues par l'Etat. (<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/installation-agriculture-sia-40-50-ans/>). La nouvelle DJA, simplifiée, est axée sur la qualité de l'accompagnement du porteur de projet, afin notamment d'inciter les porteurs de projets à s'inscrire dans un

parcours d'accompagnement, et de se former avant l'installation, afin d'améliorer les chances de succès du projet

Pendant longtemps, la politique agricole a été de pousser à l'agrandissement (en rationalisant les parcelles, en poussant les départs en retraite avec des systèmes incitatifs). Pourquoi faut-il enrayer ce mouvement ? Pourquoi faire volte-face ? A quel besoin répond l'objectif de l'installation ?

Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs n'est une priorité nouvelle pour la Région. La Bretagne est en effet une région qui installe déjà beaucoup. La Dotation jeune agriculteur (DJA) a permis 3 200 installations depuis 2014. Le prêt d'honneur BRIT agricole, unique en France, a bénéficié à près de 130 exploitations depuis 2016, et l'objectif est aujourd'hui de le renforcer. Il est depuis début 2023 ouvert à toutes les filières agricoles et apporte une solution pour finaliser les plans de financement des porteurs de projets. La politique régionale vise donc à freiner l'agrandissement pour conserver des exploitations à taille humaine.

Face à cet objectif prioritaire de l'installation, quels freins ont été identifiés ?

Ce sont près de 10 000 fermes qui devront être transmises dans les 10 années à venir. C'est considérable à l'échelle d'une région, pour sa structure économique et son organisation territoriale. Nous devons notamment améliorer l'attractivité des métiers agricoles en Bretagne, encourager la transmission plutôt que la vente à l'agrandissement, améliorer la transmissibilité des exploitations, assurer un accompagnement de qualité des porteurs de projets, favoriser l'accès au foncier pour les projets d'installation...

Quels sont les moyens alloués à l'atteinte de cet objectif ?

Eléments présentés en Session décembre 2022 :

	Actions à conduire	Budget prévisionnel
Améliorer la transmissibilité	Créer un dispositif transmission	500 000 € /an
Accompagner les projets d'installation	Simplifier et consolider la DJA (DJA forfaitaire de 22 000€)	72 500 000 €
	Réabonder le fonds Brit agricole et ouvrir à la filière laitière	4 000 000 € dont 2 000 000 € pour la Région
Préserver, restructurer et orienter l'usage du foncier agricole	Créer un observatoire foncier agricole	100 000 €/an
	Créer une réserve foncière dédiée à la restructuration parcellaire	1 000 000 € sur 3 ans
Attirer et former aux métiers de l'agriculture	Créer un dispositif Classe à la ferme	100 000 €/an
	Nouvel appel d'offres sur le dispositif QUALIF Emploi 2023-2025	9 100 000 €
	Renforcer l'expérimentation autour des parcours d'installation post BPREA	383 500 €/an

Lors de la session au conseil régional de juin dernier consacré au SDREA, A. Lecuyer précise que pour maintenir le seuil de contrôle à 20ha, la Draaf aurait besoin de 8 temps-plein. Est-ce exact ?

C'est aux services de l'Etat de répondre à cette question.

Je me tiens à votre disposition si besoin, pour détailler certains points présentés.

Bien à vous,

